

Chasse : comment mieux protéger les autres usagers de la nature

Publié le 19/01/2022 • Par [Arnaud Garrigues](#) • dans : [Actu experts prévention sécurité](#), [France](#)



CC0 Public Domain

Une mission sénatoriale a commencé son travail d'enquête sur la sécurisation de la chasse. Ce mardi 18 janvier, elle a auditionné les représentants des quelques 30 millions de pratiquants d'activités dans la nature, qui ont évoqué les problèmes actuels et proposé des pistes d'améliorations, afin de ne plus avoir à déplorer de nouveaux accidents mortels.

C'est l'un des sujets sensibles du monde rural : les relations entre les chasseurs et les autres usagers de la nature. En jeu : les accidents de chasse. Une mission sénatoriale a commencé à travailler sur cette question , à l'initiative d'[une pétition déposée sur une plateforme du Sénat](#) et qui a recueilli 120 000 signatures. Elle est à l'initiative de deux amies de Morgan Keane (25 ans), tué par une balle perdue à Calvignac (Lot) le 2 décembre 2020, alors qu'il coupait du bois dans son jardin. En 20 ans, on dénombre pas moins de 400 victimes mortelles d'un tir raté de chasseurs, explique cette pétition. Parfois il s'agit [d'un vététiste](#), parfois d'[une personne passant à proximité d'une zone de chasse](#) quand la victime n'est autre qu'un [chasseur](#).

25 à 30 millions d'usagers de la nature

Ce mardi 18 janvier, la commission menée par la sénatrice des Hautes-Pyrénées, Maryse Carrère (RDSE), a auditionné les principaux représentants des usagers de la nature (randonneurs, joggeurs, vététistes, guide de haute montagne, personnes à cheval, pêcheurs, etc.) afin de recueillir leurs attentes. Il ne sont pas moins de 25 à 30 millions à arpenter la nature, tandis qu'on compte 1 million de détenteurs du permis de chasse.

Pour ceux qui sont directement concernés par un accident tragique, la sensibilité au sujet est forte, tout autant que la colère. C'est le cas de Yannick Vallençant, vice-président de l'Association professionnelle sport & outdoor, également guide de haute montagne, dont le beau-frère est ainsi décédé. Il appelle à prendre des mesures radicales, comme l'interdiction de chasse un jour par semaine. Cela va dans le sens d'une des mesures proposées par le collectif « Un jour un chasseur » : « l'interdiction de la chasse le dimanche et le mercredi, sur l'ensemble du territoire français et sans possibilité aucune de dérogation ». Yannick Vallençant appelle également à renforcer la loi pour empêcher ces actes. « La chasse n'est pas une activité comme les autres, c'est la seule qui met en danger les autres pratiquants », appuie-t-il.

Interdire la chasse un ou plusieurs jours par semaine

« Si l'on interdit la chasse certains jours, ce pourrait aussi être le cas pour le VTT ou l'escalade d'autre jours », estime Julien Rebuffet, élu référent chasse à la Moutain Bikers Foundation et qui n'y est donc pas favorable. « Cette question du jour sanctuarisé est un débat chez nous. Personnellement, je n'y suis pas favorable », reconnaît Eric Jacoté, vice-président de la Fédération française de cyclisme.

Pour le rapporteur de cette mission, le sénateur Patrick Chaize (LR), il existe un risque, avec une telle mesure, que les chasseurs demandent en échange

que les autres usagers ne puissent pas profiter de la nature durant les jours de chasse. « Plutôt que des jours réservés aux autres usagers, cela pourrait être des zones interdites à la chasse, propose quant à elle Brigitte Souлары, présidente de la Fédération française de randonnée pédestre. Mais attention à ne pas entraîner une surfréquentation de ces lieux. »

Le rôle clé de l'élu local

Nombreux sont les représentants qui militent pour améliorer la concertation avec les chasseurs. C'est le cas notamment de la Fédération de randonnée pédestre, dont la présidente vante « un discours de partage de la nature et de respect mutuel. Certains de nos licenciés ne l'entendent pas pareil, mais il y a des ultras des deux côtés », tempère-t-elle.

Eric Jacoté (Fédération française de cyclisme) estime quant à lui que « l'élu local a un vrai rôle à jouer sur le terrain, pour réunir ces usagers et pour qu'on cause », en veillant bien sûr à ne pas prendre parti d'un côté ou de l'autre. Il connaît bien le sujet, lui qui est également maire d'Essegney (768 habitants, Vosges). « En tant que maire, c'est moi qui fixe les règles quand une fédération de chasseurs vient me voir, et c'est pareil quand il s'agit d'une fédération de cyclistes », explique-t-il.

Claude Roustan a également cette double casquette : maire et président de la Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique. Lui qui, en tant que pêcheur, se positionne plutôt comme un ami naturel des chasseurs, apparaît comme le garant de cette culture des terroirs. Dans une logique de concertation, il propose de créer « une conférence annuelle sur la nature dans chaque département. La chasse fait partie des activités rurales qu'il est extrêmement important de préserver. Il faut étudier ensemble les problèmes et voir comment on peut y faire face », défend-t-il.

L'élu mentionne également un autre problème : « il y a un besoin de police rurale qui n'existe pas aujourd'hui. On s'aperçoit que cette police rurale qu'on nous promettait (notamment via l'Office français de la biodiversité, ndlr) est

extrêmement démunie, et on nous laisse nous organiser tout seul », se désole-t-il. Un rôle que les gardes champêtres revendiquent pourtant avec force depuis plusieurs années.

Des pièges posés contre les vététistes

Raymond Cheminal, président de la Moutain Bikers Foundation, dénonce de son côté certaines pratiques dangereuses : la pose de pièges sur les circuits de VTT, [comme cela a pu s'observer dans le Var](#). « C'est un phénomène qui nous inquiète beaucoup et qui est en progression. On a pu observer la pose de fil de fer à hauteur du visage, parfois de fil barbelé ou encore de pieux dans la zone de réception de saut », s'inquiète-t-il, en précisant qu'il n'est pas possible de dire que ce soit le fait de chasseurs ou non.

Le sénateur Patrick Chaize demande aux personnes auditionnées ce qu'elles pensent de cette [charte de bonnes pratiques qui a été créée dans le Gard](#), à la suite d'un travail d'écriture entre les différents usagers. « C'est du bon sens, mais c'est trop léger et ça ne règle rien », lui rétorque Eric Jacoté.

Tous, par contre, rappellent que leurs licenciés sont encadrés dans leur pratique. Des règles strictes ont été définies et sont appliquées, les encadrants sont formés, ce qui explique que la majorité des accidents constatés concernent des pratiquants occasionnels, qui sont souvent inconscients des risques. Ces encadrants consultent les informations concernant les chasses qui ont été déclarées, une application pour smartphone ayant même été testée avec succès en Isère pour que chasseurs et cyclistes puissent partager leurs informations. La Moutain Bikers Foundation a testé de son côté l'utilisation de gilets oranges et de grelots. Une solution que rejette la présidente de la Fédération de randonnée pédestre : « Je me vois mal avec des grelots et en fluo pour aller dans la nature observer les oiseaux », lui répond-elle.

Reste à voir ce que les chasseurs proposeront à travers leur fédération. Les conclusions de cette mission sont attendues pour juillet prochain.

Sept accidents mortels en 2021

Auditionné ce même jour par cette mission sénatoriale, le général Jean-Luc Villeminey sous-directeur de l'emploi des forces à la direction des opérations et de l'emploi de la direction générale de la gendarmerie nationale, a donné quelques chiffres intéressants pour nourrir le débat. Tout d'abord concernant le nombre des interventions sollicités auprès de la gendarmerie pour un motif lié à la chasse : depuis sept ans, il est stable et tourne autour de 180 (un chiffre à comparer aux 2 millions d'interventions des gendarmes au niveau national). En 2021, il a été de 179.

Sur ce chiffre, on dénombre 42 interventions pour des homicides ou blessures involontaires (dont 7 accidents mortels) contre 93 en 2014. Dans la quasi-totalité des cas d'accidents mortels, un test d'alcoolémie a pu être réalisé, sans qu'il ne se prononce sur le résultat de ces tests. Il a néanmoins précisé que la chasse en état d'ébriété ne constitue pas une infraction, précise le général. Un dernier chiffre : il y a en France 5 millions d'armes en circulation légale et qui sont détenues par 3 millions de personnes dont 1 million de chasseurs.